



La lettre de Sapoïs



N° 32

Sapoïs, le 10 juillet 2017

► Journée du Citoyen

Les jeunes filles et garçons nés en Juillet – Août et Septembre 2001 sont priés de se présenter en mairie, dès la date anniversaire de leurs 16 ans, en vue du recensement pour la journée du citoyen. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

► RAPPEL : Maisons Fleuries

Les personnes qui désirent concourir pour 2017 peuvent dès à présent s'inscrire au secrétariat de mairie. La clôture des inscriptions est fixée au **15 juillet 2017**.

► Transports Scolaires

Pour obtenir votre carte pour le transport en bus dès la rentrée, il faut vous inscrire en ligne du 1^{er} juin au 23 août sur le site « simplicim-lorraine.eu/88. Après le 23 août, les inscriptions seront pénalisées financièrement.

► Restriction Eau Potable

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2017, considérant la baisse des débits des cours d'eau du Département, certaines mesures sont à appliquer, portant limitation provisoire de certains usages de l'eau potable :

- Remplissage des piscines d'une capacité supérieure à 1m3
- Lavage des véhicules
- Nettoyage des façades et terrasses
- Arrosage des jardins potagers de 8h à 20h. Seul un arrosage manuel est autorisé

Tout prélèvement dans un cours d'eau à des fins d'arrosage non autorisé par arrêté préfectoral est interdit à l'exception des besoins liés à la sécurité civile.

Cet arrêté est consultable en mairie.

► Marché

Venez découvrir les produits et savoir-faire de notre territoire chaque Jeudi, de **16h à 20h** au marché du Haut du Tôt du **13 Juillet au 24 Août**.

► Divagation des chiens

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises pour la divagation des chiens. Pour ne pas avoir recours aux services de la SPA, facturés 60 €, il nous paraît nécessaire d'ouvrir un registre avec photo, race, nom du propriétaire et N° téléphone. Merci de communiquer tous ces éléments au secrétariat permettant ainsi l'identification de l'animal, et éviter l'enlèvement de votre compagnon.